

Appel à candidatures pour une résidence d'écriture à la Maison Jules Roy – Vézelay Saison 2020

La Maison Jules Roy

Le Conseil Départemental de l'Yonne a acquis la propriété vézélienne de l'écrivain Jules Roy en 1999. L'objectif était d'en faire une maison d'écrivain, un lieu de culture et de mémoire ouvert au plus grand nombre. Dans cette perspective, Jules Roy a légué au Département ses manuscrits, sa bibliothèque ainsi que son cabinet de travail, laissé en l'état.

Depuis 2002, le Conseil Départemental de l'Yonne ouvre la maison Jules Roy chaque année à la belle saison, permettant au public de découvrir le bureau de Jules Roy ainsi que des expositions temporaires. Parallèlement, il y organise chaque année plusieurs résidences d'écrivains. Ces derniers, accueillis à l'étage de la maison Jules Roy dans un appartement dédié, y séjournent quelques mois pour travailler dans le calme et la sérénité que leur offre ce lieu. Ils vont à la rencontre des habitants du Département à travers des médiations et des soirées littéraires.



Les coordonnées et contacts

Clos du couvent, 1 rue des Écoles, 89450 Vézelay, maison-jules-roy@yonne.fr (03-86-33-35-01 ou 03-86-72-74-09)

Responsable : Athmane HAFFAR, athmane.haffar@yonne.fr (03-86-48-20-30)

Le thème retenu

A l'occasion du 20^e anniversaire de la mort de Jules Roy et du 60^e anniversaire de la mort d'Albert Camus, Le Département de l'Yonne consacrerait l'année 2020 à un programme culturel axé sur le thème de La Méditerranée.

Ainsi, cette résidence sera placée sous le signe des littératures méditerranéennes avec différents aspects possibles : la thématique du projet d'écriture elle-même, les origines culturelles de l'auteur, ou un projet d'animation en lien avec ces cultures.

Les objectifs de la résidence

Le Département propose des résidences d'écriture dans la Maison Jules Roy, maison située à 50 mètres de la Basilique Sainte Madeleine, dans le petit village de Vézelay (89450), commune rurale d'un peu plus de 400 habitants.

Par ce dispositif, le Département offre aux auteurs des conditions favorables à la création et au développement d'une œuvre littéraire et leur permet de mener un travail personnel d'écriture.

Par ailleurs, il permet aux auteurs d'aller à la rencontre des publics en leur faisant découvrir la richesse de la création littéraire contemporaine par le biais de rencontres, lectures, ateliers, organisés en partenariat avec les acteurs culturels locaux (médiathèques, écoles, collèges, centre pénitentiaire...).

Il participe ainsi au rayonnement littéraire et culturel de la Maison Jules Roy.

Les conditions d'accès et la constitution du dossier de candidature

Conditions d'accès :

- Peuvent bénéficier de ce dispositif les écrivains, traducteurs, essayistes, scénaristes, résidant ou non en France.
- Tous les genres sont autorisés (roman, poésie, théâtre, ouvrages pour la jeunesse, essai, hybride...).
- La maîtrise de la langue française est indispensable.
- Les candidats doivent avoir déjà publié au moins 2 ouvrages à compte d'éditeur.
- La mention suivante devra figurer dans le projet une fois édité : *L'auteur de ce livre a bénéficié du soutien du Conseil Départemental de l'Yonne lors d'une résidence d'écriture à la Maison Jules Roy en 2020.*
- 5 exemplaires du livre édité seront remis gracieusement au Conseil Départemental de l'Yonne.

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, courriel), pièces jointes et liens éventuels, aux adresses suivantes : maison-jules-roy@yonne.fr et athmane.haffar@yonne.fr

Constitution du dossier :

- CV avec présentation détaillée du candidat et description des travaux précédents
- fiche d'identification (ci-jointe) à remplir
- note d'intention et présentation détaillée du projet d'écriture, des expériences d'intervention et des actions culturelles proposées en direction du public
- 2 exemplaires du dernier livre publié.



La sélection des candidats

Les dossiers de candidature seront soumis à un comité de sélection, seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet. Ce comité est composé d'un(e) élu(e) du Conseil Départemental, du directeur et/ou de la directrice-adjointe de la Bibliothèque Départementale de l'Yonne et de deux experts littéraires et artistiques.

Cette sélection sera soumise à validation finale par les élus du Conseil Départemental de l'Yonne.

Une rencontre avec la 5ème Commission en charge de la culture du Département sera organisée avec le.la candidat.e sélectionné.e avant le début de la résidence.

Le cadre culturel du projet

Le travail de création occupera 70% du temps de la résidence. Le reste du temps sera consacré aux rencontres et aux lectures avec le public, avec des scolaires ou avec un public empêché ou handicapé, en fonction de la nature du projet et du parcours du candidat.

Le cadre financier du projet

2 mois de résidence sont proposés par candidat. Celui-ci recevra une bourse d'écriture de **2 000 €** net mensuel pour un mois plein de résidence.

Les frais de déplacement seront pris en charge par le Département sur la base d'un seul aller/retour (du domicile de l'écrivain jusqu'à Vézelay), à hauteur de **500 € maximum** sur présentation de justificatifs.

Les frais de transports supplémentaires pendant sa résidence restent à la charge du candidat. Cependant les déplacements liés aux rencontres et aux actions culturelles sont pris en charge par le Département.

Les médiations (atelier d'écriture ou de lecture, rencontre littéraire publique...) ne donneront lieu à aucune rémunération supplémentaire.

Le calendrier des candidatures

La date limite de réception des dossiers est fixée au **30 septembre 2019 à minuit**.

Le comité de sélection se réunira à l'automne 2019, et rendra son avis **avant le 30 novembre 2019**.

Deux périodes de résidence de 2 mois chacune sont proposées - **avril-mai 2020 et octobre-novembre 2020** - durant lesquelles l'auteur en résidence devra se rendre entièrement disponible pour effectuer son séjour complet à la Maison Jules Roy. Une absence de 3 jours maximum sera tolérée par mois de résidence, pour des raisons professionnelles ou familiales.

Le cadre juridique de la résidence

La résidence sera encadrée par une convention signée entre le Département et le Résident, précisant les modalités artistiques, culturelles et matérielles du séjour.

Toute rupture de contrat ou non respect des clauses donnera lieu au remboursement des montants perçus et dépensés.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit.

Informations pratiques



Chaque Résidence, qui n'accueillera qu'un seul auteur à la fois, comprend la mise à disposition :

- d'un logement situé au 2^e étage de la Maison Jules Roy composé d'une chambre, un bureau, une salle de bains ;
- d'une cuisine équipée commune ;
- de linge de maison ;
- d'un accès Internet (sans Wifi), un ordinateur portable (si besoin) et une ligne de téléphone fixe ;
- des jardins (partagés avec le public).

Le bureau de Jules Roy et les jardins sont ouverts au public du mercredi au dimanche de 14h à 18h du 1^{er} avril au 31 octobre de l'année.

Il est fortement recommandé de disposer d'un véhicule personnel, le village de Vézelay étant peu desservi par les transports en commun.

Photos © Studio Xavier Morize

Éléments pour la fiche d'identification (à joindre au dossier de candidature)



Nom et Prénom :

Pseudonyme littéraire (le cas échéant) :

Profession :

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphone : / / / /

Courriel :@.....

Nombre de publications à compte d'éditeur au cours des 10 dernières années :

Résidences d'écriture effectuées ces 5 dernières années :

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

Date et signature du candidat :